

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORD**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.063**

L'An deux Mille Sept, le 22 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 15 juin 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 15 juin 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CAU  
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS  
Mme DURAND représentée par M. DENIS  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON  
Mme MOINET représentée par Mme LECOMTE  
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET  
M. RAYMOND représenté par M. CHABANEAU

**ABSENTS -EXCUSES** : M. MOST, Mme BARRAUD-DUCHÉRON, M. FAVRE, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 29

Madame CROUÉ a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : AVENUE EMILE ZOLA ET AVENUE DES SEMIS - EFFACEMENT DE  
RESEAUX (entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue d'Aquitaine)

**VOTE** : UNANIMITE

La première tranche d'effacement de réseaux de l'avenue Emile Zola, entre l'allée de l'Orangerie et l'Eglise du Parc, a débuté au mois de novembre 2006 et est aujourd'hui en voie d'achèvement.

La seconde tranche située entre l'Eglise du Parc et le boulevard Frédéric Garnier est en cours d'étude par le SDEER : les travaux devraient être programmés dans le courant du premier semestre 2008.

Afin de poursuivre la continuité des aménagements de la liaison entre le boulevard Frédéric Garnier et l'avenue d'Aquitaine par l'avenue Emile Zola, il semble opportun d'envisager d'ores et déjà la troisième tranche d'enfouissement des réseaux sur l'avenue Emile Zola ainsi que sur l'avenue des Semis entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue d'Aquitaine.

L'opération d'effacement concerne le réseau de distribution électrique, le réseau d'éclairage public et le réseau de télécommunication. Le coût des travaux est estimé à environ 120.000 € TTC pour cette troisième tranche, sachant que la Ville n'assurera qu'une dépense de 90.000 €, et que la maîtrise d'ouvrage peut-être assurée par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (S.D.E.E.R.).

Concernant le réseau de télécommunication, il est proposé de solliciter France Télécom pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer entre les parties, qui fixera le montage financier.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux en date du 13 juin 2007,
- APRES en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- De dissimuler les réseaux aériens de l'avenue Emile Zola (3<sup>ème</sup> tranche) et de l'avenue des Semis (1<sup>ère</sup> tranche) dans le tronçon situé entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue d'Aquitaine,
- De solliciter France Télécom pour une aide technique et financière permettant de mener à bien ce projet,
- De solliciter le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et études avec France Télécom,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les documents relatifs à ce projet,
- D'affecter les dépenses imputables à la Ville sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 juin 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT